Saint-Jean de Passy

Projet Educatif

Saint-Jean de Passy est un Etablissement Catholique Diocésain d'Enseignement qui comporte :

- Un enseignement maternel et élémentaire (Primaire)
- Un enseignement secondaire (Collèges et Lycée)
- Un enseignement supérieur (CPGE / ECS)

Conformément au statut de l'Enseignement Catholique promulgué par la Conférence des Evêques de France le 14 mai 1992 et conformément au Projet Diocésain de l'Enseignement Catholique approuvé par l'Archevêque de Paris, sa finalité spécifique est de **concourir à une éducation chrétienne.**

Il en découle :

- Que la Foi y soit annoncée, qu'elle puisse y être découverte, vécue et approfondie par tous ; ce qui implique notamment un enseignement religieux dispensé à tous les élèves.

- Que la formation qui est donnée, tende à favoriser l'ouverture du cœur, à développer et fortifier sa conscience, pour devenir libre, responsable, apte à poser des choix et des décisions personnelles, à percevoir sa vocation et à y répondre.

L'enseignement dispensé cherche à développer :

- L'intelligence d'un patrimoine culturel et l'ouverture au monde contemporain.

- L'acquisition de savoirs et de langages et leur mise en œuvre dans l'apprentissage et d'une expression maîtrisée.

- La formation du jugement et l'accession à une authentique pensée critique.

- La découverte de la dimension civique, sociale et caritative de l'existence humaine, notamment le respect de chaque personne et la notion du bien commun ; l'engagement au service de l'autre et l'intelligence du cœur.

- L'épanouissement harmonieux de la personne au travers d'activités liées à l'art et au sport.

Ces exigences spécifiques se définissent ainsi :

- Une ouverture à la dimension spirituelle.

- Une formation humaine permettant à chacun d'atteindre son épanouissement personnel dans le respect et l'attention à l'autre.

- Une formation intellectuelle exigeante et de qualité permettant à chacun d'atteindre son niveau d'excellence.

Ces trois aspects indissociables constituent l'éducation chrétienne donnée à Saint-Jean de Passy :

Elle suppose :

- Le souci commun des éducateurs, des enseignants et de l'ensemble du personnel d'œuvrer pour le bien de chaque élève.

- L'acceptation pleine et entière par les familles du projet ainsi défini ; ce qui implique que les parents assument leur responsabilité éducative propre au sein de la famille et suppose confiance, dialogue puis adhésion aux décisions de l'équipe éducative.

- L'engagement des familles au service de la Communauté.

- L'engagement de l'élève, par rapport aux valeurs fondamentales que sont : la rigueur, l'effort, l'obéissance, le travail, le respect, la tolérance, la politesse, l'honnêteté…

- L'acceptation de la discipline nécessaire à toute vie communautaire. Un règlement adapté à chaque cycle en précise les modalités.

Cette responsabilité commune est assumée à divers degrés et exige que soit accepté par tous le projet éducatif commun. C'est l'ensemble de la Communauté Educative qui a mission de travailler à l'éducation chrétienne à travers la formation spirituelle, intellectuelle et humaine dispensée.

* * *